

RÈGLEMENT POUR LES MEMBRES DU J.C. OTTIGNIES LLN

Bienvenue au club ! Voici quelques repères simples pour que chacun s'y sente bien.

1. Inscription et documents

- 1.1. Merci d'être en ordre de licence et de cotisation pour le 1er octobre. La cotisation couvre l'année complète et n'est pas remboursable en cours de saison, sauf accord du pôle administratif.
- 1.2. Chaque membre s'engage à suivre les cours chez nous de façon régulière. Si nous constatons qu'un judoka s'entraîne en réalité ailleurs de manière habituelle, nous en discuterons avec le judoka (et sa famille) afin de trouver ensemble la formule la plus adaptée.
- 1.3. Pensez à avoir votre carte de licence et votre carte d'identité pour toute compétition.

2. La vie au dojo

- 2.1. On arrive au moins 5 minutes avant le cours, pour avoir le temps de se préparer tranquillement.
- 2.2. Les parents restent responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée de l'entraîneur, et viennent le reprendre sans trop tarder à la fin du cours.
- 2.3. Une attitude modérée au dojo permet à chacun de profiter pleinement du cours.
- 2.4. Le club ne peut malheureusement pas être tenu responsable des vols en vestiaire : mieux vaut laisser les objets de valeur à la maison.
- 2.5. Pas de cours pendant les vacances scolaires : le calendrier est disponible sur notre site internet.

3. Hygiène et tenue

- 3.1. Un judogi propre, en bon état et les pieds chaussés pour rejoindre le tatami.
- 3.2. Les filles portent un tee-shirt blanc sous le judogi ; les garçons restent torse nu, conformément à la règle fédérale.
- 3.3. Cheveux longs attachés (sans élément métallique) et bijoux laissés au vestiaire.
- 3.4. Ongles courts, mains et corps propres est obligatoire pour le respect envers ses partenaires.
- 3.5. Si ces règles ne sont pas respectées, l'accès au tatami pourra être refusé, dans l'intérêt de tous.

4. Compétitions

- 4.1. Les judokas mineurs sont accompagnés d'un parent et d'un coach du club.

5. Vos données et le droit à l'image

- 5.1. Les informations transmises à l'inscription (identité, coordonnées, certificat médical, licence) servent uniquement à la gestion du club et ne sont partagées qu'avec les organismes qui en ont besoin (fédération, assurance). Vous pouvez à tout moment les consulter ou les faire corriger auprès du secrétariat.
- 5.2. Le club prend parfois des photos ou vidéos lors de ses activités, pour les partager sur ses canaux (site, réseaux sociaux, groupes de discussion).
L'accord donné à l'inscription reste modifiable à tout moment : il suffit d'en parler au comité.

6. Vivre ensemble au club

- 6.1. Chaque membre s'engage à respecter le code moral du judo et ce règlement, au dojo comme lors des activités du club.
- 6.2. Si un comportement met en danger d'autres judokas, l'entraîneur peut écarter un élève du cours quelques minutes ; les parents en seront informés à la fin du cours.
- 6.3. En cas de souci plus important ou répété, le pôle pédagogique est prévenu. La famille est toujours entendue avant qu'une décision ne soit prise.
- 6.4. Dans les situations les plus graves, le comité peut décider d'une exclusion, temporaire ou définitive, toujours motivée par écrit.